

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 JANVIER 1896.

Fondée le 1er septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS PER PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La.
Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 19 JANVIER 1896.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE \$12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE 3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 75

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 7e page.

AVIS.

L'abandon des annonces, venues à la dernière heure, nous oblige à renvoyer à un autre jour la publication de plusieurs articles.

On lira, à notre sixième page, d'amusantes anecdotes et des faits divers écrits en langage anglais. Le favorable accueil fait par nos jeunes lectrices à une publication de ce genre, il y a quelques semaines, nous autorise à croire que notre initiative a été heureuse et fort appréciée.

SOMMAIRE.

La triple désorganisation.
Mort de M. Floquet.
Alfred Austin, notes biographiques.
Révères, François Tjajone.
A propos d'Alexandre Dumas, Guy de Morant.
C'est la fin, J. Gentil.
Hommage au Dr Roux, poésies.
Quelques anecdotes sur le Maréchal Davout.
Le pauvre honteux, poésie, Maurice Lecomte.
Notes Mondaines.
Chronique humoristique, page anglaise.

La Triple Désorganisation

Il faut vraiment, à la Nouvelle-Orléans et dans le reste de la Louisiane, être d'une certaine force en matière politique pour se rendre quelque peu compte de ce qui se passe dans le parti républicain ou soi-disant tel. Ce parti se compose d'éléments si hétérogènes et si hétéroclites, que l'on ne voit bien clairement ni où en est l'âme, ni où en est la direction, ni qui en fait la force, ni où s'en recrute l'armée. Il y a trois semaines, c'étaient les planteurs, nouveaux convertis, qui avaient le haut du pavé. Quelques jours après, c'était le tour des populistes. Avant-hier, la faction Cagé avait pris le dessus. Il n'était plus question des planteurs; on les croyait coulés à fond.

Les voici qui reviennent sur l'eau et font mine de s'imposer aux autres groupes du parti; et cela sous la direction de l'ex-gouverneur Warmoth, qui leur dit nettement: "N'oubliez pas qui vous êtes; c'est-à-dire tout, ou à peu près tout, en Louisiane. Vous avez sous la main, vous commandez la finance, le grand et le petit commerce, toute l'industrie, toute la population laborieuse; vous tenez toutes les avenues de la spéculation et du travail. Organisez-vous solidement et vous êtes les maîtres de la situation."

Voilà, à peu près mot pour mot, ce que déclarait, avant-hier, M. Warmoth, qui est un maître homme, un politicien hors de pair, et il s'entend venir qu'il y a un grand fonds de vérité dans ces paroles.

Seulement, il oublie que toute espèce de problème politique se résout en question électorale; que ce qui fait une élection, c'est le nombre et que le nombre n'est ni de son côté, ni du côté des planteurs blancs. Dans son parti, surtout, l'immense majorité se compose d'hommes de couleur qui, pour le moment, ne l'écoutent, ni ne le suivent guères. Ce n'est plus le Warmoth d'autrefois qu'ils trouvent aujourd'hui devant eux, mais un Warmoth opulent, gros planteur, blanc de race et d'opinion, qui ne veut plus partager le gâteau avec les noirs ni même leur laisser

ramasser les miettes qui tombent de sa table. C'est un républicain douteux, faux teint, hétérodoxe; car, il faut bien en convenir, l'orthodoxie républicaine, c'est l'égal partage du pouvoir et des places par les blancs et les noirs. Warmoth est devenu, pour ces derniers, un républicain à double face dont il faut se méfier, ni plus ni moins que si c'était un simple McCall ou un simple Behan.

Or, qu'est-ce que l'ancien parti républicain blanc, le parti dit régulier? de quoi se compose-t-il? de quelques hommes qui se sont coalisés avec les noirs afin de les dominer, de s'en faire un marche-pied pour arriver au pouvoir. Du moment que ces messieurs ne veulent plus compter avec les noirs, il ne peuvent plus compter sur eux. Le groupe des anciens, des purs, se trouve donc de la sorte coupé en deux, et nous le craignons fort pour lui, réduit à l'impuissance.

Quant aux deux autres éléments, Planteurs blancs et Populistes, dits irréguliers, parce-que ce sont des républicains de contrebande, qui ne se sont jetés dans le républicanisme, les uns que par dépit à propos de la question sucrière; les autres, que par amour de l'argent, en qualité de bi-métallistes, il se font une guerre acharnée, et se combattent à coups de ticket. Les planteurs avaient commencé par s'adjuger, de leur propre autorité, les trois meilleurs places de l'Etat. Les Populistes leur ont répondu par le choix d'un ticket complet de leur façon. D'où, la réplique des Planteurs qui leur opposent maintenant tout un ticket de leur côté. C'est un véritable déchirement, un complet écartèlement, quelque chose comme un suicide du parti, suivant cette grande parole: toute maison divisée contre elle-même périra. Y a-t-il une chance quelconque de réconciliation, au moins apparente et d'un baiser Lamourette? Après la Convention, nous saurons à quoi nous en tenir, mais pas auparavant, attendu que la situation varie, tous les jours, et que le gironnet change, à chaque instant, de direction.

Dans les derniers jours de la crise qui accompagna la disparition du ministère de Broglio-Fourton, il fut désigné par une réunion générale de gauches comme membre du comité de direction chargé de diriger la résistance de la majorité républicaine aux entreprises extra-parlementaires que faisait craindre le cabinet de Rochefort. Membre de la commission d'enquête électorale nommée pour vérifier les actes de pression administrative qui avaient signalé le système des candidats officiels, il fut chargé de visiter plusieurs départements et fut chargé de soutenir les conclusions tendant à l'annulation des principales élections contestées. Il soutint notamment tout l'effort de la discussion lors de la vérification des pouvoirs de M. Paul de Cassagnac et de l'ancien ministre M. de Fourton. Il fut également président du jury d'honneur choisi par les groupes de la gauche pour statuer sur le cas de M. Bonnet-Duverdier, qui, élu député et accusé de malversations, se prétendait justifié par son élection comme et se vit chargé de soutenir contre cette prétention le verdict sévère du jury. Après les élections sénatoriales du 5 janvier 1879, qui donnaient à la Chambre haute elle-même une majorité républicaine, M. Floquet fut un des plus ardents à poursuivre le remplacement du ministre présidé par M. Dufaure, comme ayant cessé d'être au niveau de la situation: dans le séduisant du 20 janvier, il combattit vivement, au nom de son groupe, le vote de confiance demandé par le Cabinet, et réclama, avec plus d'insistance que de succès, la formation d'un ministère des Gauches réunies, représentant les quatre groupes de la majorité de la Chambre dans une exacte proportionnalité. Aux élections générales du 21 août 1881, M. Floquet fut élu dans la 1re circonscription du XIe arrondissement de Paris, sur 11,779 voix, sur 15,003 votants. Un décret du 5 janvier 1882 l'ayant nommé préfet de la Seine, en remplacement de F. Herold, décédé, il régna son mandat de député. Son administration dura à peine quelques mois. Partisan déclaré de la mairie centrale de Paris, il donna sa démission une première fois, en juillet 1882, à la suite de l'annulation d'un ordre du jour du Conseil municipal de Paris, tendant à la création de la mairie centrale, et de quelques autres tendant à la suite d'un autre ordre du jour du même Conseil, l'invitant à conserver son poste. M. Escargot, député des Pyrénées-Orientales, ayant été nommé sénateur, M. Floquet posa sa candidature dans ce département et fut élu député, le 22 octobre 1882, par 3,274 voix contre 1,798 données à un autre candidat radical. Il quitta alors la préfecture de la Seine et alla siéger sur les bancs de la Gauche radicale. En janvier 1883, M. Floquet déposa une proposition tendant à l'expulsion des membres des familles qui ont régné en France. Il s'occupa des syndicats ouvriers et demanda l'ouverture d'un crédit pour leur faciliter les moyens de prendre part aux adjudications pour les travaux publics. Il combattit également la politique coloniale de M. Jules Ferry, son neveu par alliance. L'un des vice-présidents de la Chambre, il fut élu député, le 8 avril 1885, lorsque M. Brisson prit la présidence du cabinet.



CHARLES THOMAS FLOQUET

Une dépêche nous a annoncé hier, la mort de M. Floquet, mort à laquelle on s'attendait, car l'homme d'Etat, nous apprend le cable, la veille, attendait d'une congestion aux poumons, était depuis plusieurs heures in articulo mortis.

Charles Thomas Floquet, homme politique français, député, né à Saint-Jean-de-Luz, le 5 octobre 1828, fit ses études au collège Saint-Louis, et fut élève de l'École d'Administration en 1848. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1851 et plaida dans un grand nombre d'affaires politiques. Rédacteur du Temps, du Siècle et de quelques autres journaux libéraux et démocratiques, il fut compromis et condamné dans le "Procès des Treize". La légende qui lui attribue le cri de "Vive la Pologne, Monsieur!" sur le passage du tsar Alexandre II, visitant le Palais de Justice, en 1867, ne fut pas étrangère à sa notoriété. Après avoir été candidat au Corps législatif, en 1864, dans la Côte-d'Or et dans l'Hérault, il se représenta, en 1869, dans ce dernier département, et obtint 8,854 voix contre 15,309 données au candidat officiel, M. Rouleaux-Dugage. Lors du procès du prince Pierre Bonaparte, traduit devant la Haute Cour de Justice à Tours, pour le meurtre de Victor Noir, M. Floquet plaida avec succès pour la famille de la victime la question des dommages civils. Il plaida également pour M. Cornet dans l'affaire du complot de 1870, devant la Haute Cour de Blois, et fit acquiescer son client. Nommé adjoint au maire de Paris, le 5 septembre 1870, il consentit à l'élection de la Commune, lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, et fut obligé de suivre M. Etienne Arago dans

sa retraite. Aux élections du 8 février 1871, élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 93,579 voix sur 328,970 votants, il vota contre les préliminaires de paix, et au moment de l'insurrection du 18 mars prit part aux tentatives de conciliation que les députés de la Seine, les maires et les adjoints élus firent auprès du Comité central. Il donna ensuite sa démission de représentant. La presse réactionnaire l'accusa d'avoir conservé des relations avec la Commune et d'être resté son agent en province pendant la seconde séance. M. Floquet adressa à ce sujet, le 19 mai, un démenti formel au journal le Gaulois; néanmoins le gouvernement crut devoir faire procéder à son arrestation à Biarritz, et il fut détenu au Château de Pau jusqu'à la fin du mois de juin 1871. Fort candidat au Conseil national de Paris, dans le XIe arrondissement, il fut élu, au scrutin partiel du 29 avril 1872, par 2,347 voix sur 3,883. Réélu par 4,144 voix en 1874, dans le même arrondissement, il présida le Conseil en 1875. Lors des élections sénatoriales du 20 janvier 1876, il posa sans succès sa candidature, mais aux élections du mois suivant fut élu à la seconde Chambre, il se présenta dans le XIe arrondissement et fut élu député par 21,889 voix sans concurrent sérieux. Dans l'ouverture de la session, M. Floquet déposa une proposition tendant à la levée de l'état de siège, qui pesait encore sur quatre départements de la France. Il appuya aussi la demande d'amnistie pleine et entière. Il vota habituellement avec le groupe de l'Union républicaine d'alors. Après l'élection du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent un vote de confiance au ministère de M. de Broglio. Réélu le 14 octobre dans le même arrondissement, par 24,432 voix, sans concurrent, M. Floquet, dont le talent d'orateur avait été remarqué, prit une part importante aux débats de la nouvelle session.

Il fut élu député par 21,889 voix sans concurrent sérieux. Dans l'ouverture de la session, M. Floquet déposa une proposition tendant à la levée de l'état de siège, qui pesait encore sur quatre départements de la France. Il appuya aussi la demande d'amnistie pleine et entière. Il vota habituellement avec le groupe de l'Union républicaine d'alors. Après l'élection du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent un vote de confiance au ministère de M. de Broglio. Réélu le 14 octobre dans le même arrondissement, par 24,432 voix, sans concurrent, M. Floquet, dont le talent d'orateur avait été remarqué, prit une part importante aux débats de la nouvelle session.

Dans les derniers jours de la crise qui accompagna la disparition du ministère de Broglio-Fourton, il fut désigné par une réunion générale de gauches comme membre du comité de direction chargé de diriger la résistance de la majorité républicaine aux entreprises extra-parlementaires que faisait craindre le cabinet de Rochefort. Membre de la commission d'enquête électorale nommée pour vérifier les actes de pression administrative qui avaient signalé le système des candidats officiels, il fut chargé de visiter plusieurs départements et fut chargé de soutenir les conclusions tendant à l'annulation des principales élections contestées. Il soutint notamment tout l'effort de la discussion lors de la vérification des pouvoirs de M. Paul de Cassagnac et de l'ancien ministre M. de Fourton. Il fut également président du jury d'honneur choisi par les groupes de la gauche pour statuer sur le cas de M. Bonnet-Duverdier, qui, élu député et accusé de malversations, se prétendait justifié par son élection comme et se vit chargé de soutenir contre cette prétention le verdict sévère du jury. Après les élections sénatoriales du 5 janvier 1879, qui donnaient à la Chambre haute elle-même une majorité républicaine, M. Floquet fut un des plus ardents à poursuivre le remplacement du ministre présidé par M. Dufaure, comme ayant cessé d'être au niveau de la situation: dans le séduisant du 20 janvier, il combattit vivement, au nom de son groupe, le vote de confiance demandé par le Cabinet, et réclama, avec plus d'insistance que de succès, la formation d'un ministère des Gauches réunies, représentant les quatre groupes de la majorité de la Chambre dans une exacte proportionnalité. Aux élections générales du 21 août 1881, M. Floquet fut élu dans la 1re circonscription du XIe arrondissement de Paris, sur 11,779 voix, sur 15,003 votants. Un décret du 5 janvier 1882 l'ayant nommé préfet de la Seine, en remplacement de F. Herold, décédé, il régna son mandat de député. Son administration dura à peine quelques mois. Partisan déclaré de la mairie centrale de Paris, il donna sa démission une première fois, en juillet 1882, à la suite de l'annulation d'un ordre du jour du Conseil municipal de Paris, tendant à la création de la mairie centrale, et de quelques autres tendant à la suite d'un autre ordre du jour du même Conseil, l'invitant à conserver son poste. M. Escargot, député des Pyrénées-Orientales, ayant été nommé sénateur, M. Floquet posa sa candidature dans ce département et fut élu député, le 22 octobre 1882, par 3,274 voix contre 1,798 données à un autre candidat radical. Il quitta alors la préfecture de la Seine et alla siéger sur les bancs de la Gauche radicale. En janvier 1883, M. Floquet déposa une proposition tendant à l'expulsion des membres des familles qui ont régné en France. Il s'occupa des syndicats ouvriers et demanda l'ouverture d'un crédit pour leur faciliter les moyens de prendre part aux adjudications pour les travaux publics. Il combattit également la politique coloniale de M. Jules Ferry, son neveu par alliance. L'un des vice-présidents de la Chambre, il fut élu député, le 8 avril 1885, lorsque M. Brisson prit la présidence du cabinet.

LEGISLATION PENALE.

Une modification de lois longtemps recommandée par M. Gaillois, l'émancipé psychologue des enfants traduits en justice, sera prochainement introduite dans le projet de loi sur le mariage civil, substituant au procureur général, M. Voisin, conseiller à la cour de cassation, un avocat général, nommé par le ministre, et se vit chargé de soutenir contre cette prétention le verdict sévère du jury. Après les élections sénatoriales du 5 janvier 1879, qui donnaient à la Chambre haute elle-même une majorité républicaine, M. Floquet fut un des plus ardents à poursuivre le remplacement du ministre présidé par M. Dufaure, comme ayant cessé d'être au niveau de la situation: dans le séduisant du 20 janvier, il combattit vivement, au nom de son groupe, le vote de confiance demandé par le Cabinet, et réclama, avec plus d'insistance que de succès, la formation d'un ministère des Gauches réunies, représentant les quatre groupes de la majorité de la Chambre dans une exacte proportionnalité. Aux élections générales du 21 août 1881, M. Floquet fut élu dans la 1re circonscription du XIe arrondissement de Paris, sur 11,779 voix, sur 15,003 votants. Un décret du 5 janvier 1882 l'ayant nommé préfet de la Seine, en remplacement de F. Herold, décédé, il régna son mandat de député. Son administration dura à peine quelques mois. Partisan déclaré de la mairie centrale de Paris, il donna sa démission une première fois, en juillet 1882, à la suite de l'annulation d'un ordre du jour du Conseil municipal de Paris, tendant à la création de la mairie centrale, et de quelques autres tendant à la suite d'un autre ordre du jour du même Conseil, l'invitant à conserver son poste. M. Escargot, député des Pyrénées-Orientales, ayant été nommé sénateur, M. Floquet posa sa candidature dans ce département et fut élu député, le 22 octobre 1882, par 3,274 voix contre 1,798 données à un autre candidat radical. Il quitta alors la préfecture de la Seine et alla siéger sur les bancs de la Gauche radicale. En janvier 1883, M. Floquet déposa une proposition tendant à l'expulsion des membres des familles qui ont régné en France. Il s'occupa des syndicats ouvriers et demanda l'ouverture d'un crédit pour leur faciliter les moyens de prendre part aux adjudications pour les travaux publics. Il combattit également la politique coloniale de M. Jules Ferry, son neveu par alliance. L'un des vice-présidents de la Chambre, il fut élu député, le 8 avril 1885, lorsque M. Brisson prit la présidence du cabinet.

Les principes avancés de cette réforme ont été de rendre désormais possible l'engagement volontaire des jeunes soldats. Ainsi ne seront pas interrompus l'œuvre de leur éducation, et leur retour. Un régiment, qui est la meilleure école de dévouement, d'honneur et de patriotisme, s'achèverait et se complèterait, sous son drapeau, et les soldats disciplinés, leur régénération morale et la France compléterait quelques bons citoyens de plus.

Une innovation sera un acte de justice et de raison, car elle concilie à la fois les intérêts du coupable encore susceptible de redresse et les droits de la société, qui ne doit avoir aucune atténuation.

Puis il aura d'enfants sauvés, moins il y aura d'adultes à punir.

seine, l'un des quatre députés élus au premier tour de scrutin sur trente-huit, ayant obtenu 263,782 voix sur 438,990 votants; il réunit, dans les Pyrénées-Orientales, 14,752 voix sur 35,678, et passa au scrutin de ballottage, le dernier sur trois, avec 26,410 voix sur 39,837 votants. Il opta pour le département des Pyrénées-Orientales. Elu président de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la Chambre ayant obtenu la satisfaction de former un ministère de leur nuance, M. Floquet fut appelé à la présidence de la Chambre, le 14 novembre 1885, par 348 voix sur 436 votants, sans concurrent, il fut maintenu au fauteuil pour les sessions de 1887, de 1887 et 1888 par 243 suffrages sur 298 votants, également sans concurrent, les divers partis reconnaissant ses efforts pour diriger les débats avec impartialité. Le 3 avril 1888, les groupes radicaux de la